

Conseil Municipal de CHALETTE-SUR-LOING



**Séance ordinaire du
28 mars 2026**

Election du Maire et des Adjointes

N° 03/2026

N° 1 (début du mandat)

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à 10h, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme PASCAUD – M. RAMBAUD – Mme NAUDIN – M. ÖZTÜRK – Mme SOW – M. MALGHI – Mme HEUGUES – M. MILLET – Mme TORRES – M. RENOUF – Mme MANAÏ-AHMADI – M. SABLIER – Mme MASSÉ -M. KHALID – Mme BRANDON – M. DIOP – Mme MAXIMO – M. BABIN – Mme TASKIN – M. BA – Mme RUTKOWSKI – M. HAFSOUNI - Mme MEJAJRA – Mme PARAMANANTHAM – Mme PERIERS – M. ATTOU – Mme LEROY – M. ARRIBAT – Mme TRECOS – M. CHRISTODOULOU – M. SAVANE

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BARAY à Mme HEUGUES

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. HAFSOUNI

ORDRE DU JOUR :

Sous la présidence du maire sortant :

- installation du nouveau conseil municipal

Sous la présidence du doyen d'âge :

- désignation d'un secrétaire de séance
- élection du maire à bulletin secret

Sous la présidence du nouveau maire :

- détermination du nombre des adjoints
- élections des adjoints au scrutin de liste et à bulletin secret.
- lecture et communication de la Charte de l'élu local.

AFFAIRE N°1
Installation du nouveau conseil municipal

M. Demaumont :

Je déclare la séance ouverte.

La séance du Conseil municipal à laquelle vous allez participer est une séance exceptionnelle. C'est la première de ce nouveau mandat. Elle est uniquement destinée à élire le Maire et les adjoints au Maire.

L'ordre du jour qui vous a été communiqué le 24 mars 2026 est très strict. Il prévoit :

- l'installation du nouveau Conseil municipal,
- l'élection du Maire,
- la détermination du nombre des adjoints,
- l'élection des Adjoints,
- la lecture et la communication de la Charte de l'élu local (en application de l'article L2121-7 du CGCT)

L'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal ».

Monsieur Jean-Claude RENOUF étant le doyen de notre assemblée, je lui cède donc la présidence de la séance.

AFFAIRE N°2
Election du Maire

M. Renouf:

Conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire.

Préalablement, je dois procéder à l'appel nominal des membres du conseil, dont les candidats suivants ont été déclarés élus à l'issue du scrutin municipal du 22 mars 2026 :

- DEMAUMONT Franck
- PASCAUD Anne
- RAMBAUD CHristophe
- NAUDIN STéphanie
- ÖZTÜRK Musa
- SOW Fatimata
- MALGHI Jamal
- HEUGUES Marie-Madeleine
- MILLET Christian
- TORRES Elodie
- RENOUF Jean-Claude
- MANAÏ-AHMADI Asma
- SABLIER Dimitri
- MASSÉ Sylvie
- KHALID Atif
- BRANDON Michelle
- DIOP El Hadj Malick
- MAXIMO Karine
- BABIN Réginald
- TASKIN Sana
- BA Boubacar
- RUTKOWSKI Martine
- HAFSOUNI Rayan
- MEJAJRA Nour El Houda
- BARAY Daniel
- PARAMANANTHAM Anna
- PERIERS Michèle
- ATTOU Patrice
- LEROY Catherine
- ARRIBAT Laurent
- TRECOS Marie-Thérèse
- CHRISTODOULOU Alexis
- SAVANE Diadié

Ces trente trois conseillers municipaux sont donc officiellement installés dans leurs fonctions.

Avant de procéder à l'élection du nouveau Maire et des adjoints, je vous propose, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, de désigner un secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance le plus jeune élu présent de cette assemblée,

M. HAFSOUNI Rayan

VOTE A MAIN LEVEE :

POUR	: 33
CONTRE	: 0
ABSTENTION(S)	: 0

Il vient d'être procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Il a été dénombré **32** conseillers municipaux présents.

La condition de quorum posée par l'article L 2121-17 du CGCT est donc remplie.

Il a été dénombré **1** conseiller représenté (en cas de pouvoir).

J'invite maintenant le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Toutefois, au préalable, je vais vous donner lecture des principaux articles du Code, s'appliquant à notre commune, et relatifs à l'élection du Maire :

ARTICLE L 2122-4 :

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

ARTICLE L 2122-7 :

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de procéder à l'élection du Maire, le Conseil municipal doit désigner les membres du bureau. Je vous propose de désigner un secrétaire et deux assesseurs pour assister le président dans les opérations de vote :

Secrétaire :

- M. RAMBAUD Christophe

Assesseurs :

- Mme HEUGUES Marie Madeleine
- Mme MEJAJRA Nour El Houda

VOTE A MAIN LEVEE :

POUR : **30**
CONTRE : **0**
ABSTENTION(S) : **3**

Le bureau étant constitué, nous allons donc procéder à l'élection du Maire au scrutin secret. Pour cela, vous avez à disposition des enveloppes et des papiers blancs sur lesquels vous inscrirez le nom de votre choix. Il sera ensuite procédé au dépouillement.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Quels sont les candidats ?

- **M. DEMAUMONT Franck**

Je propose que nous passions au vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	: 33
Nombre de bulletins nuls	: 01
Nombre de bulletins blancs	: 07
Nombre de bulletins exprimés	: 25
Majorité absolue des suffrages exprimés	: 13
- M. DEMAUMONT Franck	: 25 voix

M. DEMAUMONT Franck ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il (elle) est proclamé(e) Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING et est immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

Je vais donc lui remettre l'écharpe de maire relative à sa fonction et lui céder la présidence de l'assemblée.

M. Le Maire : Mesdames, Messieurs, cher-e-s ami-e-s, je tenais à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous me renouvez pour un 5^{ème} mandat de maire de Chalette/Loing. Evidemment, c'est une tâche importante et je sais pouvoir compter sur vous toutes et vous tous pour m'épauler dans cette tâche.



AFFAIRE N°3
Détermination du nombre des adjoints au Maire

Le Maire : Conformément aux articles L. 2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire, dans la mesure où ce nombre est au minimum égal à un et n'excède pas 30% de l'effectif légal du Conseil.

Le nombre d'adjoints est considéré comme fixé dès que l'assentiment de la majorité des conseillers municipaux est constaté par le Maire, sans qu'un vote formel soit exigé.

Pour notre commune, le nombre maximum d'adjoints à élire est de 9.

Compte-tenu de l'importance de notre Ville, de la complexité des dossiers et de la pratique antérieure, je vous propose de fixer à 9 le nombre d'adjoints à élire.

VOTE A MAIN LEVEE :

POUR : **33**
CONTRE : **0**
ABSTENTION(S) : **0**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

CONSIDERANT l'importance de la commune, la complexité des dossiers à traiter et la pratique antérieure,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 9 le nombre d'adjoints au Maire.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

AFFAIRE N° 4
Election des adjoints au Maire

Le Maire :

Le Maire ayant été élu et le Conseil municipal ayant délibéré sur le nombre d'adjoints, je vous propose de procéder immédiatement à l'élection de ces derniers.

Conformément à l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints au maire sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret.

L'article L.2122-7-2 du CGCT précise que « Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (...). »

La présente séance est donc suspendue pendant quelques minutes afin de permettre aux conseillers municipaux de déposer la liste des candidats aux fonctions d'adjoints qu'ils souhaitent présenter.

Au nom de la liste « Ensemble pour Chalette », la liste des candidats suivants est proposée :

- PASCAUD Anne,
- KHALID Atif,
- SOW Fatimata,
- ÖZTÜRK Musa,
- BRANDON Michelle,
- MALGHI Jama,l
- TORRES Elodie,
- SABLIER Dimitri,
- MANAÏ-AHMADI Asma

A l'issue du délai prévu, il est constaté que **1 liste** de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée. Cette liste sera jointe au procès-verbal de l'élection.

Je vous propose donc de procéder au vote à bulletin secret. Le bureau, chargé du contrôle, comportera les deux assesseurs et le secrétaire précédemment désignés pour l'élection du Maire.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Nombre de conseillers présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 33
Nombre de suffrages nuls	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 6
Nombre de suffrages exprimés	: 27
Majorité absolue des suffrages exprimés	: 14

Ont obtenu :

- liste « **Ensemble pour Chalette** » : **27voix**

Il est constaté que la liste « **Ensemble pour Chalette** » a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Sont donc proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste « **Ensemble pour Chalette** » et prennent rang dans l'ordre de présentation de cette liste.

Remise des écharpes à l'ensemble des adjoints

AFFAIRE N°5
Lecture et communication de la Charte de l' élu local

Le Maire :

L'article L.2121-7 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre ».

Lecture de la CHARTE DE L'ELU LOCAL par Madame PASCAUD

Après avoir lu la Charte de l' élu local, M le Maire remet à chaque conseiller :

- Un exemplaire de cette charte,
- Une copie du chapitre III « conditions d'exercice des mandats municipaux » du titre II « organes de la commune » du Livre 1^{er} de la 2^{ème} partie du CGCT consacrée à la commune,

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

M. le Maire : *Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues, cher-e-s ami-e-s, à l'issue de l'installation de ce nouveau conseil municipal, permettez-moi de dire quelques mots. D'abord, une nouvelle fois de renouveler mes remerciements à vous toutes et à vous tous pour la confiance renouvelée dans une mission qu'évidemment j'assumerai avec détermination.*

Je sais que je serai accompagné par toute l'équipe municipale et tous les élus, majorité opposition, qui se mobiliseront dans l'intérêt de Chalette et de ses habitants.

L'équipe municipale et le maire que je suis travailleront avec tous les élus de la majorité et de l'opposition, évidemment au service des habitants.

Je voudrais saluer et remercier de leur présence les enfants du conseil municipal des enfants, ils sont arrivés très tôt ce matin, on peut les remercier et les féliciter (applaudissements).

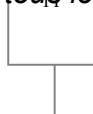
Je voudrais faire quelques remerciements, ils ne sont pas exhaustifs, aux élus qui ont quitté leur fonction ou ceux qui ont quitté le conseil municipal. Je voudrais en particulier remercier Madame Marie-Madeleine HEUGUES qui pendant 6 ans m'accompagne dans cette tâche de premier adjoint et je dois dire combien son accompagnement m'a été précieux tout au long de ce mandat. Sans elle, je n'aurais pas pu faire grand-chose. Merci beaucoup (applaudissements).

Merci également à Christophe RAMBAUD, nous sommes les deux plus anciens de ce conseil aujourd'hui, Christophe qui a quitté ses fonctions de maire-adjoint (applaudissements).

Merci également à Marie RASAMOELY qui était adjointe, une adjointe formidable à l'environnement et à Francine PHESOR qui est là aussi (applaudissements).

A travers le directeur général des services ici présent, (applaudissements) je le remercie pour les qualités qu'il met en œuvre à mes côtés, je ne suis pas forcément quelqu'un de très facile à travailler, et à travers lui mes remerciements vont évidemment à tous les agents de la collectivité qui se dépensent sans compter au service de nos services publics locaux que nous mettons en œuvre au service des chalettois. Evidemment, je remercie en particulier mon cabinet, Isabelle, je suis très content de sa présence ce matin et Valérie (applaudissements). Evidemment, un remerciement particulier à la direction générale des services qui œuvre depuis quelques jours, enfin depuis beaucoup de jours sur la préparation des élections, la réalisation des élections et puis maintenant l'installation du conseil municipal (applaudissements).

Evidemment, ces remerciements vont à tous les agents de la municipalité qui travaillent sans compter.



A partir de maintenant, je redeviens le maire de tous les chalettois, sans exclusive. C'est évidemment pour moi un grand honneur, une grande fierté et, à travers ce 5^{ème} mandat, de continuer à agir au service de Chalette et de ses habitants.

Une population formidable, on a eu l'occasion de le dire pendant toute cette période électorale, une population de travailleuses, de travailleurs, des gens qui travaillent beaucoup, des gens qui agissent dans leurs entreprises, dans leurs associations, des militants politiques, syndicaux, associatifs, qui se dépensent sans compter au service de l'intérêt général et je tiens évidemment à les remercier également.

Chalette est une belle ville, c'est une belle ville cosmopolite et multiculturelle. C'est cette richesse humaine qui, je suis sûr, nous permettra d'affronter les défis qui sont devant nous et vous le savez bien, toutes et tous, on l'a vu à travers la campagne électorale, ici ou ailleurs, que ces défis sont nombreux.

Ils sont nombreux parce que les chalettois, les montargois souffrent. Ce territoire souffre beaucoup : il souffre du chômage, il souffre de la précarité, il souffre de la cherté de la vie, il souffre des fins de mois qui n'en finissent plus, il souffre de discrimination, de l'intolérance et du racisme, il souffre aussi des trafics.

Tous ces maux ont, selon moi, une seule et même cause, c'est l'ultralibéralisme qui dirige le monde dans lequel nous vivons. Un monde sans foi ni loi, où règne la loi du plus fort, le chacun pour soi.

Un monde sans frontière, sans barrière où un seul pays décide de tout à la place de tout le monde et impose son point de vue sur quasiment tous les sujets.

C'est ce libéralisme mondialisé qui détruit nos pays, nos cultures, nos traditions, nos relations humaines basées sur la tolérance et la fraternité.

C'est ça qui remet en cause aujourd'hui notre République et ses valeurs. La République est défigurée et mise souvent en défaut que ce soit au niveau de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ou de la laïcité. Mais je suis sûr que nous tous autour de la table nous sommes décidés à combattre cet état de faire, en tout cas à ne pas laisser faire. Et la réponse, elle tient dans une démarche municipale qui protège et qui prend soin de ses habitants, on s'y est engagé pour le logement, pour le développement économique et l'emploi, pour la formation, pour la santé, pour la sécurité, pour la mobilité, pour l'environnement et le cadre de vie, le sport, la culture.

Ce programme qui est devenu notre projet municipal à tous, il s'enrichira évidemment, il s'est déjà enrichi dans toute la campagne électorale, des apports de chacun, rien n'est définitivement inscrit dans le marbre. Evidemment, la participation des uns et des autres à la vie municipale est, à ce titre, importante. Ce programme il est simple, il est destiné à répondre tout simplement aux besoins de nos habitants. Il s'appuie sur une démarche, la démocratie participative, la citoyenneté, le vivre ensemble. Il s'appuie sur le maintien et le développement des services publics locaux, si nécessaire à la cohésion sociale et territoriale.

Enfin, ce programme s'appuie sur les valeurs communes, on vient de les rappeler, de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Merci, je compte sur vous (applaudissements).

Oui, Monsieur CHRISTODOULOU vous souhaitez dire quelques mots

M. CHRISTODOULOU : *Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite dire quelques mots pour préciser dans quel état d'esprit j'exercerai mon mandat. Je veux dire aux chalettoises et aux chalettois qu'ils peuvent compter sur moi. Je serai une voix de résistance pour défendre des services publics de qualité, pour promouvoir la démocratie locale, pour porter une écologie populaire, pour revendiquer le droit à un logement digne. Résister, c'est refuser les reculs, les renoncements, les fatalités. Je serai une voix de proposition. Avec « Chalette au cœur », nous avons un programme, des idées, des solutions. Nous les ferons avancer dans le débat public au sein du conseil municipal comme en dehors avec détermination et constance. Je serai enfin une voix de l'insoumission, l'empêcheur de tourner en rond, la petite voix qui dit non comme le chantait le poète. L'insoumission parce que la justice sociale, la dignité humaine et l'intérêt général ne se négocient pas, et parce que de nombreux combats nous attendent ici comme ailleurs. Je le répète pour finir,*

citoyennes, citoyens, vous pouvez compter sur moi, vous pouvez compter sur nous, nous ne lâcherons rien (applaudissements).

M. le Maire : *Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je déclare, pardon Madame HEUGUES,*

Mme HEUGUES : *je voudrais m'exprimer*

M. le Maire : *oui, bien sûr*

Mme HEUGUES : *moi je voudrais remercier Monsieur le Maire de m'avoir fait confiance depuis 18 ans et pour moi, c'était un projet pour ma retraite de m'engager pour la ville de Chalette. J'en suis très fière et je suis très fière d'avoir travaillé avec lui et de continuer pour ce prochain mandat parce que je peux vous assurer que c'est quelqu'un qui est courageux, qui a des compétences, qui connaît sa ville de tous les quartiers, qui connaît ses dossiers sur le bout des doigts comme personne. Donc moi je vais vous dire, je suis fière de m'engager à nouveau aujourd'hui et je suis heureuse d'être en retraite à Chalette puisque c'était mon projet de retraite de m'investir pour ma ville (applaudissements).*

M. le Maire : *bien, donc je déclare la séance du conseil municipal close. Quelques informations générales : dans quelques jours, chaque conseiller municipal recevra une tablette, voilà c'est avec cet instrument que nous communiquerons le plus possible, c'est la tablette avec laquelle il y aura une clé 4G wifi, c'est sur celle-ci que vous recevrez, comme le prévoit la loi, toutes les convocations, toutes les informations, tous les comptes-rendus, qui concernent la vie de la commune et avec cette tablette, vous aurez une adresse mail avec laquelle vous pourrez communiquer avec la municipalité. Si vous souhaitez recevoir les convocations du conseil municipal par voie postale sur papier, vous devez en faire la demande expresse sinon tout parviendra par voie dématérialisée.*

Pour conclure, on a prévu une séance de photos, si vous voulez bien, avec l'ensemble du conseil municipal sur le perron de la mairie, tout de suite, et ensuite on souhaiterait faire une photo de chaque conseiller municipal pour le trombinoscope de la mairie. La salle de photographie est installée au 1^{er} étage à côté de la salle du conseil. Vous remontez un par un pour être photographié s'il vous plaît. Merci. Prochain conseil municipal, il est fixé au jeudi 9 avril à 18h parce que c'est un conseil municipal qui va être long puisqu'il faut un certain nombre de délibérations, dont les indemnités du maire et des adjoints et surtout toutes les commissions qu'il faut installer, donc jeudi 9 avril à 18h ici même. Merci

PROCÈS VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

Mme PASCAUD.....

M. RAMBAUD

Mme NAUDIN

M. ÖZTÜRK.....

Mme SOW

M. MALGHI

Mme HEUGUES

M. MILLET

Mme TORRES

M. RENOUF

Mme MANAI-AHMADI

M. SABLIER.....

Mme MASSÉ

M. KHALID.....

Mme BRANDON

M. DIOP

Mme MAXIMO

M. BABIN.....

Mme TASKIN.....

M. BA.....

Mme RUTKOWSKI

M. HAFSOUNI

Mme MEJAJRA

Mme PARAMANANTHAM

Mme PERIERS

M. ATTOU.....

Mme LEROY.....

M. ARRIBAT

Mme TRECOS.....

M. CHRISTODOULOU.....

M. SAVANE

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 28 mars 2026.**